

ARRÊTÉ MUNICIPAL
Interdisant la pratique du football sur le terrain d'honneur du stade
Martial WATRIN
du 5 juillet au 9 août 2021 inclus

Réf : DL/CA/SE-2021 n°412 (Annule et remplace l'Arrêté Municipal DL/CA/SE-2021 n°400)

Le Maire de la commune de BRÉHAL,

VU les articles L. 2212.2 et L. 2212.4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant que pour des raisons de sécurité, il y a lieu de réglementer l'accès au terrain d'honneur pour cause de défeutrage ;

ARRÊTE

Article 1 : L'utilisation du terrain d'honneur du Stade Martial Watrin est interdite **à compter du 5 juillet au 9 août inclus**.

Article 2 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Bréhal, le chef de la Brigade de Gendarmerie de Bréhal, la Police Municipale de Bréhal et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

A BRÉHAL, le 5 juillet 2021

Pour le Maire empêché et par délégation,
L'Adjointe au Maire déléguée aux Finances,

Danièle JORE

